

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

BOURBONNE LES BAINS

2020/ 90

DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2
- absente excusée 1

Du jeudi 8 octobre 2020

L'an deux mille vingt le 08 octobre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Un dossier n°000218054973
d'effacement de dettes suite à la
Commission de surendettement
des particuliers de la Haute-
Marne – Budget Annexe de l'Eau
et Budget Communal**

Étaient présents : André NOIROT, Elie FERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procuration : Amélie MOLTER à Marie-France MERCIERÉtait absente excusée : Amélie MOLTERÉtaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Jean-Pierre MOREAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12/10/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 02 octobre 2020

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, indique à l'assemblée que la Trésorerie de Bourbonne les Bains a adressé à la Commune, une copie des créances concernées par un effacement de dettes émanant de la Commission de surendettement des particuliers de la Haute-Marne (Banque de France) datant du 22 septembre 2020.

Il s'agit du dossier n°000218054973 concernant un administré, dont la situation fait état de dettes non soldées sur le budget communal pour un montant de 210.00 € et sur le budget annexe de l'eau pour un montant de 367.32 € **soit un total de 577.32 €**

La Commission de surendettement des particuliers de la Haute-Marne a décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel avec effacement de ses dettes.

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, demande donc à l'assemblée d'acter l'effacement des dettes de ce dossier présenté ci-dessus.



Un mandat sera émis au compte 6542.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acter l'effacement de dettes pour le dossier n° 000218054973 sur le budget communal pour un montant de 210.00 € et sur le budget annexe de l'eau pour un montant de 367.32 € **soit un total de 577.32 €**
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre un mandat au compte 6542 sur le budget communal et le budget annexe de l'eau.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 12 octobre 2020

Le Maire



M. André NOIROT